

Communiqué de presse  
Fonds AXA pour la recherche :

# Appel à candidatures et ouverture des financements

**L**E 14 mars dernier, le Conseil Scientifique du Fonds AXA pour la Recherche réuni sous la présidence d'Ezra Suleiman a validé les champs d'intervention du Fonds AXA pour la Recherche ainsi que l'ensemble des processus d'allocation des soutiens financiers du Fonds.

Annoncé le 10 octobre dernier, le Fonds AXA pour la Recherche est doté de 100 millions d'euros sur 5 ans et piloté par un Conseil Scientifique présidé par Ezra Suleiman, professeur de sciences politiques à l'Université de

Princeton (Etats-Unis) et membre du Conseil de Surveillance d'AXA.

En tant qu'entreprise citoyenne, AXA est convaincue que le secteur privé peut, et doit, jouer un rôle important dans la promotion de la recherche.

Fonctionnement du Fonds AXA pour la Recherche

Les interventions du Fonds AXA se concentreront sur quatre principaux domaines de recherche, tous liés à la compréhension et à la prévention des risques majeurs pour l'homme et son environnement.

- Economie et finance, dont les risques financiers systémiques, la modélisation des comportements des agents économiques face aux risques ou l'économie de la recherche médicale

- Sciences, avec par exemple le changement climatique (risques et impacts associés), la longévité, la dépendance et la réhabilitation, ou encore science et société (évolutions et limites des sciences ou sociologie de la recherche moderne)

- Technologies, dont la sécurité des réseaux, l'information quantique et son impact sur les

systèmes d'information

- Sciences sociales: sociologie de la recherche moderne et innovation, réactions sociales face à l'innovation et au risque, évolution du marché et comportement du consommateur, adaptabilité des organisations (secteurs privés et publics), etc.

Les interventions du Fonds AXA se feront par :

1. Des dons à des institutions:
  - a. Dotation en capital ou création de chaires perpétuelles, Chaque année, une à deux institutions de recherche seront dotées d'un capital dont le fruit l'investissement leur assurera les revenus propres et réguliers.

- b. Financement de chaires thématiques: chaque année deux à quatre chaires dotées de 250 000 euros chacune seront attribuées à une institution de recherche pour une période de 3 à 5 ans.

2. Des bourses accordées à des chercheurs (sur proposition de leurs institutions de recherche).

- a. Chaque année AXA décernera deux « prix AXA pour l'innovation » dotés de 250 000 euros chacun,

- b. Le Fonds AXA pour la Recherche accordera chaque année 30 bourses de post-doctorat, et 40 bourses de doctorat dont 10 CIFRE.

3. Le financement de projets de recherche. Le Fonds va allouer chaque année une enveloppe globale d'approximativement 6 millions d'euros à des projets de recherche innovants.

4. Une aide à la diffusion de la recherche, Le Fonds contribuera à la valorisation des travaux des chercheurs en finançant des publications scientifiques, la mise en place de bases de données efficaces ainsi que l'organisation de colloques et de conférences.

Les chercheurs et les institutions pourront soumettre leurs projets au Fonds AXA pour la Recherche via le site <http://researchfund.axa.com> ou sont détaillés les critères et les processus de sélection,

1 Membres du Conseil Scientifique: Olivier Blanchard, Pierre-André Chiappori, Daniel Laurent, Hervé Le Treut, Alain l'Iribarne, Miroslav Radman, Nicolas Chanut, François Robinet, François Bucchini, Alain Rohaut.